

Déclaration de l'article R. 123-110 du Code de commerce

DECLARATION SOUSCRITE
en application de l'article R. 123-110 du Code de commerce

Je soussigné :

Jérôme JULIEN

Agissant en qualité de Président de la Société **2J2G**, SAS au capital de 20 000 euros, dont le siège social actuel est situé 1 Place de la Carra – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON et immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro SIREN 939 084 059,

Déclare et atteste que le siège social de la société **2J2G** n'a, depuis son immatriculation au RCS, fait l'objet d'aucun transfert, savoir :

- Lors de sa constitution en janvier 2025, le siège social a été fixé situé 1 Place de la Carra – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON ;
- Suivant AGE du 22 juillet 2025, le siège social est transféré pour la première fois **19 Route de Saint Etienne, INOVY PARK FEURS – 42 110 FEURS**

Déclare et atteste que le Greffe où sont classés les actes constitutifs est le suivant :

Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT ETIENNE
36 Rue de la Résistance
CS 50 228
42 006 SAINT ETIENNE Cx 1

Déclare et atteste que ledit Greffe demeure compétent.

Fait à FEURS, le 22 juillet 2025

Le Président

Jérôme JULIEN